

# INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

## Chiffres clés

L'agroalimentaire breton a généré **un chiffre d'affaires de 20,5 milliards d'euros en 2020**, soit plus de 10 % du CA agroalimentaire national :

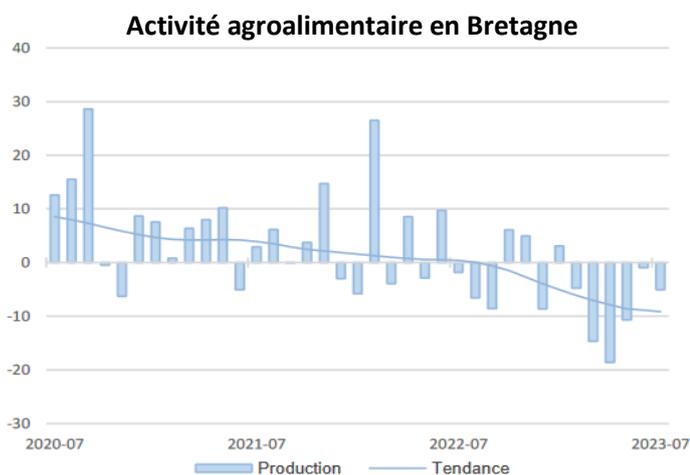
- 41 % du CA de l'agroalimentaire breton provient de l'industrie de la viande
- 18 % provient de l'industrie du lait
- 14 % provient de la fabrication d'aliments pour animaux de ferme

En 2022, **les produits de l'industrie agroalimentaire bretonne se sont exportés à hauteur de 5,5 milliards d'euros** (+15 % par rapport à 2021), mais les volumes sont en retrait (-3 %).

En moyenne, **75 800 personnes étaient salariées** dans l'industrie agroalimentaire bretonne en 2022, ce qui représente 42 % des emplois industriels de la région.

## Eléments conjoncturels

- **En juin 2023, la production agroalimentaire française se replie** : -0,7 % d'évolution mensuelle par rapport à mai 2023. Même tendance sur l'ensemble du deuxième trimestre 2023 avec une baisse annuelle de -1,2 % comparé au même trimestre 2022.
- **En mai 2023, le chiffre d'affaires continue sa progression dans les IAA françaises** : +1,3 % par rapport à avril 2023, +10,5 % par rapport à mai 2022. Ce résultat favorable s'explique notamment par le prix élevé des matières premières.
- Au niveau Bretagne, l'enquête Banque de France montre que **la tendance au repli de l'activité régionale se poursuit en agroalimentaire, mais de manière plus mesurée** sur juin/juillet que sur les premiers mois de l'année.



source : Banque de France

- **La décapitalisation du cheptel porcin se répercute sur les industriels du secteur** qui souffre d'un manque de disponibilité des porcs à l'abattage. De plus, la météo du mois de juillet n'a pas été propice aux grillades et barbecues, freinant d'autant la demande des consommateurs.
- **L'activité des usines laitières bretonnes se contracte également** en juillet. Plusieurs explications d'après les chefs d'entreprise enquêtés : une collecte en repli, des plans de production non optimisés au vu des difficultés de recrutement, des stocks élevés de produits finis.

### Revalorisation tarifaire lors des négociations commerciales

- D'après un sondage ABEA-Ania, lors de la période légale des négociations commerciales, **les IAA bretonnes ont demandé une revalorisation de 16 % pour n'obtenir finalement que 9 %**.
- Comme l'année dernière, et grâce à la loi Egalim, l'intégralité du besoin lié aux matières premières agricoles a été prise en compte. Selon ce même sondage, **seuls 30 % des besoins liés aux matières premières industrielles** (emballages, énergie, ...) ont été pris en compte.
- Concernant l'énergie, une vigilance s'impose. Si on observe bien un reflux actuel des prix, **les industriels travaillent aujourd'hui avec une énergie dont le tarif a été négocié en 2022**, au pic de la crise énergétique. Les secteurs les plus intensifs en énergie sont particulièrement exposés à la hausse de leurs coûts de production, et cela peut peser sur leur activité.

### Compression des marges des industries agroalimentaires

- **Le niveau de rentabilité des entreprises agroalimentaires se dégrade**. D'après l'IGF, l'agroalimentaire français n'a pas augmenté sa marge en 2022. Alors que les prix de vente ont augmenté de 17,5 % sur l'année, seul 0,6 % est attribué à la revalorisation de l'EBE.
- D'après l'Observatoire de formation des prix et des marges, **industries agroalimentaires et grande distribution ont contribué à amortir les prix pour le consommateur en comprimant leurs marges**. La marge brute agrégée des deux secteurs est stable (+0,5 %), sachant que cette marge brute finance d'autres charges qui ont, elles-aussi, particulièrement progressé en 2022 (emballage, énergie, salaires, ...)

## A retenir

---

### La Réutilisation des eaux usées (Reuse) se fait attendre

- Le 30 mars dernier, dans le cadre du Plan eau, le Président de la République a annoncé la possibilité de réutiliser les eaux usées dans l'industrie. L'objectif est **d'atteindre 10 % des eaux usées, retraitées et utilisées d'ici à 2030** (l'Italie est à 8 %, l'Espagne à 14 %).
- Mais le décret d'application du Plan eau tarde à sortir. **Une première réunion interministérielle début juillet n'a pas permis de trouver un accord** entre les ministères de l'Agriculture, de la Transition écologique et de la Santé.
- Les IAA bretonnes sont engagées de longue date dans les **actions d'économie d'eau** : 85 % d'entre elles ont fait un diagnostic suivi d'un plan d'actions, 150 000 €/an/entreprise ont été investis. Pour aller encore plus loin, **elles sont prêtes à investir dans les équipements de traitement nécessaires pour la Reuse**, il ne manque plus que le décret d'application ! (*Source : note de tendances ABEA – Juillet 2023*)

### Le projet de loi Industrie verte attendu pour l'automne

- Le projet, qui est passé au Sénat et à l'Assemblée nationale, vise à **encourager la réindustrialisation décarbonée de la France tout en verdissant les industries existantes**. Une commission mixte paritaire pour trouver un compromis entre les versions des deux chambres parlementaires devrait être convoquée en octobre.
- Parmi les axes phares du projet de loi : l'accélération des procédures permettant de **diviser par deux les délais d'implantations industrielles**, une **mobilisation de l'épargne privée** dans un « plan d'épargne avenir climat » et un **crédit d'impôt pour les entreprises** qui investissent dans les industries vertes, une **commande publique plus vertueuse** sur le plan environnemental, et la formation aux métiers de l'industrie verte.

Pour tout complément : [delphine.scheck@bretagne.chambagri.fr](mailto:delphine.scheck@bretagne.chambagri.fr)